



Formation PRAP

IBC – 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique





La formation permettra à tout apprenant et à tout professionnel de contribuer à la mise en œuvre de la **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique**



- Être présent(e) tout au long de la formation,
- Participer activement à l'ensemble de la formation,
- Satisfaire aux critères de la fiche individuelle de suivi et d'évaluation,

PRAP IBC-2S Document 2016 V01 Formation continue



Titulaire du certificat PRAP, vous êtes :

- Un acteur de prévention,
- Une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels et d'amélioration des situations de travail.
- Certifié(e)





Bonne formation PRAP

Muni(e) des EPI

